



PLAN DE PROTECTION CORONAVIRUS-19

V3 - 15 octobre 2020

Personne de contact COVID-19
Madame Christine ZAUGG, secrétaire
T : 022 349 40 96 E : secretariat@tc3c.com

1. Mesures du club

1.2 Personne mandataire COVID-19

Désignée pour conseiller les membres et personne de contact pour Swisstennis :

Christine ZAUGG, secrétaire
Inscrite dans l'administration des membres de Swisstennis
Tennis club Trois Chêne
Route de Sous-Moulin 39 T : 022 349 40 96
1226 Thônex E : secretariat@tc3c.com

1.3 Règles d'hygiène et nettoyage des installations

1.3.1 Clubhouse – Secrétariat

- Accès libre à tous. Maximum 3 personnes simultanément, en respectant les distances de sécurité.
- Le port du masque est obligatoire dans le club house.
- Fourniture de masques et gants de protection pour le personnel.

1.4 Éloignement social & traçage éventuel de chaînes d'infection

1.4.1 Clubhouse – Terrasse – Vestiaires/douches

- Accès libre à tous. Maximum 3 personnes simultanément, en respectant les distances de sécurité.
- Terrasse : surveillance par le personnel du respect de la distanciation de 2 mètres entre les membres.
- Vestiaires et les douches ouverts dès le 8 juin.

2. Terrains

2.2 Conditions d'accès aux terrains

2.2.1 Réservation en ligne – Enregistrement et traçage

- Réservation des terrains uniquement « en ligne » ou auprès du secrétariat.
- Respect de la distanciation minimale de 2 mètres lors de la réservation auprès du secrétariat.
- **Les parties de doubles sont autorisées. Maximum 4 personnes par terrain.**
- Les temps de jeu sont confirmés avec les coordonnées personnelles.
- Il incombe aux parents de veiller à ce que les juniors (16&U) respectent pleinement les directives.

2.2.2 Règles d'hygiène, nettoyage et utilisation des installations

- La distance minimale de 2 mètres entre les bancs est respectée.
- En sortant du court, laisser la porte ouverte.
- Les membres ne sont pas autorisés à déplacer les bancs.
- Usage des bancs : 1 personne par banc.
- Avant le début du jeu, les membres se désinfectent minutieusement les mains et passent le balai/traîne.

2.2.3 Comportement des joueurs et des règles à respecter sur le terrain

- Respecter la distance minimale de 2 mètres entre les personnes.
- Désinfecter minutieusement les mains avant et après avoir joué.
- Les joueurs doivent prendre avec eux leur gel désinfectant.
- Renoncer à la traditionnelle poignée de main et à tout autre contact corporel.
- Rester à la maison en cas de symptômes de maladie.

- Appeler son médecin traitant et informer le responsable/mandataire COVID-19 du club.

3. Enseignement

3.2 Taille maximale des groupes – Utilisation des installations

3.2.1 École de tennis – Stages d'été – Juniors

- Il incombe aux parents de veiller à ce que les juniors (16&U) respectent pleinement les directives.
- Les élèves arriveront près des terrains sans leur accompagnant. Un sens de circulation sera établi au club et dans les écoles.
- Les élèves se désinfecteront les mains avant et après la session de tennis. Ils apporteront leur propre désinfectant. Le club pourra en fournir en cas d'oubli.
- Les élèves devront être en possession de leurs affaires de tennis habituelles, d'un désinfectant pour les mains, et de leur propre bouteille d'eau.
- Les élèves garderont la distance de sécurité de 2 mètres à tout moment et éviteront les contacts physiques.

3.3 Professeurs et moniteurs

3.3.1 Enseignement du tennis

- Les professeurs et moniteurs sont responsables du respect des mesures de protection définies par le TC3C dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis.
- Les poignées des paniers de balles et autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Les entraînements doivent être enregistrés et confirmés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs). ~~Si il y a plus de 2 participants, ils doivent être approuvés par le Comité.~~

4. Séniors et les personnes à risque

4.2 Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

- Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

5. Conclusion

Ce document a été établi par le Comité du Tennis club Trois Chêne.

Le présent document est publié sur le site internet du TC3C.

Tout manquement aux présentes directives peut être passible d'une exclusion du club.

Personne mandatée COVID-19 : Madame Christine ZAUGG, secrétaire du Tennis club Trois Chêne

Signature : Christine Zaugg

Date : 15.10.2020